

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 DAC 134** Signature d'un avenant à la convention d'équipement avec la Médiathèque Musicale Mahler (8e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 104 des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu la convention en date du 11 septembre 2020 avec l'association Médiathèque Musicale Mahler relative à une subvention d'équipement ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 autorisant la Maire de Paris à signer un avenant à la convention d'équipement avec la Médiathèque Musicale Mahler (8e)

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 11 septembre 2020 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Médiathèque Musicale Mahler, 11 bis, rue de Vezelay Paris 8e, pour le financement d'équipements destinés à la médiation, la pratique collective et la diffusion.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention ci-joint.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**